

Projet de loi

**modifiant la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la
taxe sur la valeur ajoutée.**

Avis complémentaire du Conseil d'Etat

(18 mai 2010)

Par dépêche du 4 mai 2010, le Président de la Chambre des députés a saisi le Conseil d'Etat, sur base de l'article 19(2) de la loi du 12 juillet 1996 portant réforme du Conseil d'Etat, d'un amendement relatif au projet de loi sous rubrique. Le texte de l'amendement était accompagné d'une motivation.

L'amendement vise à modifier la date d'entrée en vigueur de la loi en projet en la reportant du 1^{er} avril 2010 au 1^{er} juillet 2010.

Le Conseil d'Etat marque son accord avec cet amendement.

Ainsi délibéré en séance plénière, le 18 mai 2010.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Le Président,

s. Georges Schroeder